

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 11 février 2021

Portant sur la désignation des autorités d'homologation de sécurité des systèmes numériques

NOR : JUSK2106104A

Le directeur de l'administration pénitentiaire,

Vu la loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2014 portant approbation du référentiel général de sécurité et précisant les modalités de mise en œuvre de la procédure de validation des certificats électroniques ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 17 juillet 2014 portant sur la politique des systèmes d'information de l'Etat.

Vu l'arrêté du 18 août 2016 portant approbation de la politique ministérielle de défense et de sécurité ;

Vu le décret n° 2018-1098 du 7 décembre 2018 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice » ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2019 fixant l'organisation de la direction de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2020 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés comme autorité d'homologation :

- Le chef de service des métiers pour les systèmes numériques qui relèvent de l'administration pénitentiaire, y compris de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, à l'exclusion ceux qui concernent spécifiquement le service national du renseignement pénitentiaire ou qui sont dédiés à l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice.
- Le chef du service national du renseignement pénitentiaire pour les systèmes numériques qui lui sont dédiés.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Justice.

Fait le *11 juillet 2021*.

Le directeur de l'administration pénitentiaire,

Stéphane BREDIN

